

Promotion de la santé auditive
Educa'son : programme d'actions à destination des collégiens et lycéens
Projet d'accompagnement sur mesure

UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Planifiées sur le temps scolaire et gratuites, les actions d'Educa'son s'adressent exclusivement et spécifiquement aux primaires, aux collégiens et aux lycéens des filières générales et professionnelles. Chaque discours est élaboré de façon ludique, pédagogique et interactive par des musiciens aguerris à la scène et au studio, spécialement formés à l'éducation pour la santé.

Depuis deux ans, au-delà des ateliers "classiques", nous avons mis en place un accompagnement "sur mesure", afin d'approfondir et de mettre en pratique les notions vues lors des ateliers. L'accompagnement est réfléchi et co-construit avec l'établissement partenaire et la chargée de projet de l'ARA.



OBJECTIFS :

- Informer sur les risques auditifs liés à l'écoute des musiques actuelles amplifiées et/ou à la pratique musicale
- Responsabiliser chaque élève sur sa gestion sonore, en lui apportant des éléments de connaissance qui lui permettront de faire ses propres choix
- Encourager les collégiens et les lycéens à transformer leurs comportements vis-à-vis des niveaux sonores émis et reçus lors de l'écoute de la musique (baladeur, concerts...) ou de la pratique de la musique
- Approfondir les notions vues lors de l'atelier « classique », se les réapproprier et les mettre en pratique.
- Développer l'autonomie des élèves dans la diffusion d'un message de prévention.

LE DEROULE

Après avoir sensibilisé les élèves par le biais d'un atelier de 2h, un des intervenants revient pour les accompagner dans la réalisation d'un projet de promotion de la santé auditive. Entre temps l'équipe pédagogique aura retravaillé les notions vues durant le premier atelier avec ses élèves.

Voici quelques exemples de projets ayant été réalisés :

- Formation d'élèves ambassadeurs afin qu'ils puissent retransmettre le message qu'ils ont reçu en amont auprès d'autres classes et promouvoir la santé auditive.
- Accompagnement des élèves sur la création d'une exposition de promotion de la santé auditive, création d'une affiche, réalisation d'une enquête de santé auditive
- Création d'un paysage sonore : à l'aide d'un zoom enregistreur numérique, les élèves enregistrent leur environnement sonore (récréation, self, aux alentours de l'établissement, sonorisation du CDI ou de tout autre espace de l'établissement...), création d'instruments à l'aide d'un logiciel...

MODALITES DE PARTICIPATION

Ces ateliers sont à destination du secondaire, à partir de la 6ème et jusqu'à la Terminale, toutes filières confondues.

Le financement de cette opération est assuré par l'ARS et le Conseil régional des Hauts-de-France. Dans ce cadre, l'atelier est **gratuit** pour les établissements.

La durée de l'accompagnement est variable selon le projet de l'établissement et des élèves, pouvant aller de 2h à 3X2h voire plus.

La mise en place d'un atelier de prévention au sein d'un établissement prend la forme d'un véritable projet associant les équipes éducatives, les élèves, la responsable du projet et les musiciens-intervenants de l'ARA. Cette démarche permet la construction d'une pédagogie active qui s'appuie sur les acquis des élèves et les rend autonomes, responsables et ainsi acteurs de leur apprentissage.